

Bulletin provincial



N° 12

2016

2 SEPTEMBRE

Service des examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

Objet : **Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de Chef de Bureau spécifique (AIsP), spécialiste en promotion de la santé pour l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH)**

Recrutement – Appel à candidature

1) Conditions de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Diplôme requis : Master en santé publique orientation promotion de la santé, Master en sciences humaines (psychologie, sociologie, sciences de l'éducation) avec une expertise dans le champ de la promotion de la santé, Master en sciences politiques et sociales avec une expertise dans le champ de la promotion de la santé, Master en ingénierie sociale avec une expertise en promotion de la santé.

A leur demande, les étudiants qui accomplissent la dernière année d'études requises pour obtenir le titre exigé peuvent être admis à l'examen de recrutement. Ils ne peuvent toutefois faire valoir le bénéfice de la réussite de l'examen qu'à partir du moment où ils produisent ledit titre.

2) Présentation de l'Institution (OSH) :

L'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) est l'institut de Promotion de la santé de la Province de Hainaut. Il a pour mission principale de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en Hainaut et de favoriser le mieux vivre ensemble au quotidien.

Il travaille selon 3 axes :

- Les populations sur leurs territoires : soutien aux communes, au monde associatif, aux acteurs de la santé et d'une vie de qualité.
- Les enfants et les jeunes dans leurs milieux de vie : crèches, écoles, accueil et temps libre...
- Les aînés (« seniors actifs ») dans leurs milieux de vie : vie professionnelle, vie dans son quartier...

Il est composé de deux départements opérationnels et de services transversaux pour la Direction, l'Administration, les processus de qualité et d'évaluation ainsi que la communication interne et externe.

- **Département « Ressources »**
 - Tenir à jour, récolter et diffuser des données socio-sanitaires utiles pour mener des politiques, des programmes et des actions de réduction des inégalités sociales de santé.
 - Identifier, construire et transmettre les données scientifiques et les meilleures pratiques de promotion de la santé utiles pour renforcer les compétences des citoyens, des élus et des professionnels.
- **Département « Milieux de Vie et Territoires »**
 - Mobiliser et accompagner, dans les milieux de vie et sur les territoires, les citoyens, les élus et les professionnels pour des projets de promotion de la santé et de réduction des inégalités sociales de santé.
 - Construire les démarches et les outils de cet accompagnement.

3) Descriptif activités-compétences :

Compétences transversales :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

Description de la fonction dans le Département « Milieux de Vie et Territoires » :

- Animation et coordination des activités :
 - de promotion de la santé en vue de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé :
 - Conception, gestion et/ou accompagnement de projets
 - à l'échelle territoriale locale (province, communes, quartiers)
 - dans les milieux de vie : milieu d'accueil, d'enseignement, de loisir, d'hébergement ...

- pour différents types de population : petite enfance, enfants, jeunes, adultes, aînés.
- d'évaluation - conception de devis, accompagnement des activités d'évaluation, recueil de données méthodes quantitatives et/ou qualitatives.
- de formation et de production d'outils méthodologiques et éducatifs.
- Référent interne et transferts de connaissances pour les agents de niveau 2 ;
- Appui au management du département : communication interne, gestion des ressources humaines, planification et évaluation des activités,...

Compétences spécifiques :

- Interventions de promotion de la santé et de ses différentes stratégies en particulier dans la réduction des inégalités sociales de santé ;
- Formation d'adultes et production d'outils éducatifs ;
- Management et gestion d'équipe (formation spécifique souhaitable) ;
- Expérience en matière de communication sociale et de relations institutionnelles ;
- Capacités rédactionnelles ; rigueur et organisation du travail ;
- Capacités de communication orale et écrite, travail en équipe ;
- Maîtrise de l'anglais scientifique oral et écrit.

4) Programme des matières et déroulement des épreuves :

Une *épreuve écrite générale éliminatoire* portant sur les matières reprises ci-dessous. Pour réussir l'épreuve, le candidat doit obtenir 60% minimum des points.

Matières :

- Organisation et fonctionnement de la Province de Hainaut (Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - *Matières disponibles sur : <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=7522>*) ;
- Le Plan Stratégique et Opérationnel ADhésioN : les missions, les valeurs, les axes stratégiques... (*Matières disponible sur : www.hainaut.be*) ;
- Les principes généraux du management et de la gestion d'équipe (*Recherches personnelles*) ;
- Déontologie, éthique et positionnement professionnel (*Recherches personnelles*) ;
- Gestion de l'information et de la communication au sein de DMVT et de l'institution (*Recherches personnelles*) ;
- La promotion de la santé (charte d'Ottawa) (*Recherches personnelles*) ;
- Pilotage de projets et de réseaux en PS (*Recherches personnelles*) ;

- Pouvoirs locaux et supracommunalité, approche par territoires (*Recherches personnelles*) ;
- Approche sociale de la santé (*Recherches personnelles*) ;
- Construction d'outils méthodologiques en PS (*Recherches personnelles*).

Une **épreuve orale spécifique éliminatoire** qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury et destinée à apprécier la motivation et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer.

5) Rémunération annuelle brute indexée (à ce jour) :

MIN: 35.789,09 € MAX: 55.595,25 €

Traitement annuel brut, à l'index 1.6406, pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (6 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de statutarisation et d'évolution de carrière.

6) Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser leur lettre de candidature, un curriculum vitae (CV), une copie du diplôme et une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des examens, Delta-Hainaut, avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons, pour le 19/09/2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves. Les candidats qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen seront informés du motif du rejet.

La durée de validité des réserves de recrutement constituées à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal. Sur demande écrite, les personnes inscrites dans une réserve antérieure ou une réserve dont la durée de validité est venue à échéance peuvent être dispensées de tout ou partie des épreuves de recrutement.

Les lauréats d'examen organisés par le SELOR ou par les organismes publics hennuyers peuvent être dispensés de tout ou partie des épreuves des examens de recrutement dans la mesure où il s'avère qu'une similitude existe tant au niveau des matières reprises au programme des épreuves qu'au niveau de difficulté de celles-ci et ce pour autant que la durée de validité soit toujours d'actualité auprès de l'organisme à l'origine de l'examen. La dispense est accordée par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux chargé d'apprécier l'équivalence des épreuves.

Les lauréats ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrits dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, les documents suivants seront produits :

- un extrait d'acte de naissance timbré ;
- un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs ;
- une copie certifiée conforme du titre requis

Si ces documents révèlent, à ce moment que les conditions nécessaires ne sont pas réunies, le candidat ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 2 septembre 2016

La Directrice générale provinciale f.f.,

S. DURIEUX